

Tipaza, le 18/03/2024

REF: AT/DOT-TIP/SD-TECH/232/2024

A

Monsieur

Le Responsable de l'Entreprise

SEBBANE SOUFIANE

OBJET / : 1^{er} Mise en demeure.

Suite à votre absence injustifiée pour les Travaux De Maintenance Développement de la canalisation Cité 36 logts promotionnel AIN TAGOURAIT + Cité 84 logts AIN TAGOURAIT sous ODS N°39/2024 du 29/02/2024 CMP de BOUISMAIL, je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, je vous prie de se rapprocher au siège de la DO TIPAZA dans un délai n'excédant pas 48 Heure à partir de cette présente note, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.

20 Mars 2024



M. Ramzi Sayeh SAIDOUN
Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Tipasa